

proposition de l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre. Je pense donc que l'amendement proposé répond précisément aux exigences que j'avais indiquées le 10 mars. Peut-être me permettra-t-on d'en donner lecture encore une fois:

En toute franchise, monsieur l'Orateur, c'est la meilleure proposition à laquelle nous ayons songé jusqu'ici quant à la composition des commissions.

C'est exactement ce que prévoit le bill à l'heure actuelle.

Toutefois, je m'empresse de redire que nous accueillerons favorablement les idées de tout député qui aurait une meilleure méthode. Je le répète, il appartient à tous les députés et non au seul gouvernement de trouver la meilleure solution possible.

On m'a demandé mon opinion, mais à la lumière de cette déclaration, il me semble que je n'ai pas le droit de la donner avant d'avoir entendu tous les arguments. Je suis resté à la Chambre pendant tout le débat, que j'ai suivi très attentivement. Certains députés ont exposé des idées intéressantes et convaincantes, en particulier le député de Winnipeg-Sud-Centre, qui a parlé avec beaucoup d'éloquence du Parlement, dans des termes que j'approuve dans l'ensemble. Les arguments que l'on a avancés ne m'ont pas convaincu que ma rédaction est, en fait, aussi bonne que l'amendement proposé, même si je la considère assez bonne.

Une voix: Nous préférons la vôtre.

L'hon. M. Pickersgill: Si la Chambre décidait d'adopter le bill dans sa forme actuelle, je ne verserais pas des pleurs sur l'amendement. A la vérité, j'en éprouverais même une certaine satisfaction, mais je crois vraiment que la loi serait meilleure si l'on y insérait l'amendement. Comme les citoyens du pays ne sont pas tous des libéraux ou des conservateurs et n'ont peut-être pas une opinion aussi haute que nous du chef de l'opposition et du premier ministre, je crois que la commission jouirait d'une plus grande confiance si nous acceptions l'amendement proposé que si nous adoptions le projet de loi dans sa forme actuelle. C'est pourquoi je suis prêt à appuyer l'amendement.

L'hon. M. Nowlan: Puis-je poser une question au ministre afin d'éviter tout malentendu? Il a parlé d'un bill présenté par le gouvernement précédent et a signalé que les nominations devaient être effectuées par décret du conseil. N'avait-on pas dit à la Chambre qu'à l'étape de la deuxième lecture, on ferait une déclaration à propos des titulaires que le gouvernement entendait nommer, de sorte qu'il ne s'agissait pas de nominations faites à l'aveuglette par le cabinet mais plutôt d'une déclaration devant la Chambre?

L'hon. M. Pickersgill: Je ne prête au gouvernement précédent aucune intention de faire la moindre chose, mais je suis d'avis que l'honorable représentant, par son apport au débat, vient justement d'illustrer le point qui, à mon avis, a été démontré au cours des discussions de cet après-midi. Nous avons ri de temps à autre, mais dans l'ensemble, le débat a été le meilleur et le plus sérieux de tous ceux que j'ai entendus ici depuis longtemps. Cela prouve très bien, d'après moi, ce que le ministre de la Justice a dit, soit que nous pouvons être fiers du fait que, lorsque nous siégeons en comité pour étudier une question importante comme celle-ci, nous y appliquons nos esprits, nous essayons, dans la mesure du possible, d'améliorer la mesure législative à l'étude et nous ne considérons pas les dispositions du bill comme immuables.

Parfois, il y a des questions d'administration pour lesquelles le gouvernement doit engager son existence même, mais j'ai clairement fait comprendre dès le début, et le chef de l'opposition m'a approuvé, qu'il n'y avait qu'un point du bill à l'égard duquel le gouvernement se montrerait irrévocable; nous devrions instituer des commissions impartiales et autonomes pour accomplir cette tâche et il incombait à la Chambre et non au gouvernement de s'occuper des détails, de l'organisation et des dispositions. C'est l'attitude que j'ai toujours adoptée et c'est celle que je continuerai à maintenir. Je remercie le comité et je vous remercie, monsieur le président, de ne pas avoir tenu compte de l'heure.

M. Nielsen: Je me demande si je pourrais poser une brève question. Comme il est évident que les opinions sont partagées parmi tous les honorables députés au sujet de ce projet de résolution, le ministre peut-il dire si les membres de son parti pourront se prononcer librement sur ce point?

L'hon. M. Pickersgill: Dieu merci, nous sommes tous des citoyens libres dans un pays libre.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

M. l'Orateur suppléant: Comme il est cinq heures, la Chambre passe maintenant à l'examen des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, savoir les bills publics et les bills privés.

LE CODE CRIMINEL

MODIFICATION PRÉVOYANT LES LOTERIES PROVINCIALES

M. Georges Valade (Sainte-Marie) propose la 2^e lecture du bill C-22 modifiant le Code criminel (loteries provinciales).